ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Soins et maintien a domicile

Question écrite n° 39090

Texte de la question

M Raymond Marcellin demande a Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, si elle n'estime pas qu'en matiere d'hospitalisation a domicile la definition, chaque annee, d'une capacite moyenne d'admissions serait preferable a l'etablissement d'une carte sanitaire fixant de facon trop rigide aussi bien l'aire geographique d'intervention que le nombre de malades a admettre.

Données clés

Auteur : M. Marcellin Raymond
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39090
Rubrique : Sante publique
Ministère interrogé : santé et famille
Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1620